

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS320

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 47

À l'alinéa 66, substituer aux mots :

« personnels autorisés »

les mots :

« personnes autorisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'alinéa 39 de cet article.